

Participation financière des familles à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE⁽¹⁾

La coopérative scolaire OCCE permet aux enfants de l'école publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Bien sûr ces projets ont besoin de fonds pour exister. C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année à hauteur de €.

Cette modique contribution est volontaire et n'est pas obligatoire. Libre à vous de choisir le montant de votre participation.

Quelle que soit votre contribution, votre enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école.

1. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une association 1901 reconnue d'utilité publique. L'OCCE propose des actions pédagogiques, un accompagnement des projets coopératifs et gère financièrement et juridiquement les coopératives affiliées.



pédagogie coopérative

Participation financière des familles à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE⁽¹⁾

La coopérative scolaire OCCE permet aux enfants de l'école publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Bien sûr ces projets ont besoin de fonds pour exister. C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année à hauteur de €.

Cette modique contribution est volontaire et n'est pas obligatoire. Libre à vous de choisir le montant de votre participation.

Quelle que soit votre contribution, votre enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école.

1. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une association 1901 reconnue d'utilité publique. L'OCCE propose des actions pédagogiques, un accompagnement des projets coopératifs et gère financièrement et juridiquement les coopératives affiliées.



pédagogie coopérative

Participation financière des familles à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE⁽¹⁾

La coopérative scolaire OCCE permet aux enfants de l'école publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Bien sûr ces projets ont besoin de fonds pour exister. C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année à hauteur de €.

Cette modique contribution est volontaire et n'est pas obligatoire. Libre à vous de choisir le montant de votre participation.

Quelle que soit votre contribution, votre enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école.

1. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une association 1901 reconnue d'utilité publique. L'OCCE propose des actions pédagogiques, un accompagnement des projets coopératifs et gère financièrement et juridiquement les coopératives affiliées.



pédagogie coopérative

Participation financière des familles à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE⁽¹⁾

La coopérative scolaire OCCE permet aux enfants de l'école publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Bien sûr ces projets ont besoin de fonds pour exister. C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année à hauteur de €.

Cette modique contribution est volontaire et n'est pas obligatoire. Libre à vous de choisir le montant de votre participation.

Quelle que soit votre contribution, votre enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école.

1. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une association 1901 reconnue d'utilité publique. L'OCCE propose des actions pédagogiques, un accompagnement des projets coopératifs et gère financièrement et juridiquement les coopératives affiliées.



pédagogie coopérative